EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté N° 2026-098
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET D'ALIENATION DE DIVERSES PARTIES DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVÉ COMMUNAL SISES AUX VILLAGES DE YTAY, VOIRDIÈRES, FAYDIT

Monsieur Frédéric CHONIER, Maire de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-08-09 en date du 25 août 2026 ;

Vu le dossier d'enquête publique unique mis à disposition du public ;

Considérant le projet de déclassement ou de cession de diverses parties du domaine communal, à savoir :
- Domaine privé de la commune sis :
 - Route des Trois Bachats à Ytay, parcelle C906,
- Domaine public de la commune sis :
 - Route de la Loge à Voirdières, parcelles à borner,
 - Chemin des Polisseurs à Faydit, parcelle ZH 272,

ARRÊTE

Article 1er :

Une **enquête publique unique** relative au projet de déclassement ou de cession de diverses parties du domaine communal, à savoir :
- Domaine privé de la commune sis :
 - **Route des Trois Bachats à Ytay, parcelle C906,**
- Domaine public de la commune sis :
 - **Route de la Loge à Voirdières, parcelles à borner,**
 - **Chemin des Polisseurs à Faydit, parcelle ZH 272,**

Aura lieu sur le territoire de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle du **26 octobre 2026 à 9H00 au 13 novembre 2026 à 12H00** ;

Article 2 :

Monsieur Alain NERON, cadre retraité de l'industrie, dûment inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur est désigné en qualité de **Commissaire-enquêteur** ;

Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :
- le lundi – mercredi – jeudi – vendredi : de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
- le mardi de 8H 30 à 12H00

afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre.

Le dossier est consultable sur le site internet : www.saintremysurdurolle.fr

Les observations peuvent également être formulées, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur par mail : saintremyenquetepublique@gmail.com

Article 4 :

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE les observations du public :

- **Le 26 octobre 2026 de 9H00 à 11H00**
- **Le 13 novembre 2026 de 10H00 à 12H00**

Article 5 :

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle avec ses conclusions ;

Article 6 :

Le Conseil municipal délibèrera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Sous–Préfecture de THIERS. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article 7 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ainsi que sur les lieux concernés par ce projet.

Article 8 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Sous-Préfecture de THIERS et à Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Article 9 :

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Rémy-sur-Durolle,
Le 18 septembre 2026

Monsieur le Maire,
Frédéric CHONIER

